



## Assemblée générale – 16 mars 2024

En visioconférence de 10 h à 13 h

### Ordre du jour

---

Modification des statuts et du règlement intérieur : présentation et vote

Rapports d'activité et financier 2023 : présentation et vote

Approbation du budget prévisionnel 2024 et vote

Orientations et perspectives 2024

Approbation du montant de la cotisation

Élection des membres du conseil d'administration

Divers

42 adhérents sont connectés. 24 pouvoirs ont été donnés.

L'AG s'est appuyée sur un rapport d'activité de 14 pages transmis aux adhérents le 13 mars afin qu'ils puissent l'étudier.

### Modification des statuts et du règlement intérieur

---

#### Article 10 – Indemnités

Toutes les fonctions du conseil d'administration sont gratuites et bénévoles. En revanche, l'ACL F peut rémunérer les membres du conseil d'administration, les membres ordinaires et les personnes extérieures qui réalisent une prestation : être intervenant à un événement, animer un webinaire, produire un podcast, etc. Le montant de cette rémunération est modéré, et il est indépendant du statut de la personne.

Les frais occasionnés pour l'accomplissement du mandat par les membres du conseil d'administration peuvent être remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'AG ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement et de représentation.

**1<sup>er</sup> vote** – approbation de la modification des statuts : 100 % oui.

#### Modification du règlement intérieur

##### Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle, fixé par le conseil d'administration, est ratifié chaque année par l'assemblée générale.

En 2025, les montants des cotisations annuelles seront inchangés par rapport à 2024, soit :

- 40 euros pour les membres confirmés ;
- 30 euros pour les membres débutants ;
- libre pour les membres bienfaiteurs ;
- dispense de cotisation pour les membres d'honneur.

**2<sup>e</sup> vote** – approbation du montant de la cotisation : 100 % oui.

Laure fait le point sur le rapport d'activité 2023.

## Rapport d'activité 2023

---

### Les adhérents

Au 31 décembre 2023, l'ACLF comptait 170 adhérents : 66 débutants, 101 confirmés et 3 bienfaiteurs.

Malgré le non-renouvellement de 30 adhérents de 2022 en 2023, on note une petite croissance du nombre d'adhérents. L'accès des débutants a été ralenti du fait de la cessation d'activité du Centre d'écriture et de communication et donc de la formation qu'il dispensait. Concernant les candidats qui viennent de l'EFLC, L'ACLF, pour l'heure, attend trois ans d'expérience de la part de ces nouveaux formés. Deux adhérentes, inscrites à l'EFLC (déjà formées par ailleurs) proposent de nous informer. Certains adhérents partent, car ils éprouvent un problème de légitimité du fait qu'ils ne sont pas actifs.

43 nouveaux adhérents ont été accueillis.

Les membres sont répartis dans différentes régions et à l'étranger :

Auvergne-Rhône-Alpes : 16

Bourgogne-Franche-Comté : 5

Bretagne : 12

Centre-Val de Loire : 3

Grand Est : 7

Hauts-de-France : 5

Île-de-France : 50

Normandie : 7

Nouvelle-Aquitaine : 12

Occitanie : 14

PACA : 16

Pays de la Loire : 13

Belgique : 1

Suisse : 5

Irlande : 1

Régions ultramarines : 3

En ce qui concerne les statuts, les micro-entrepreneurs sont toujours les plus représentés :

Micro-entreprise : 110

CDI : 6

CDD : 3

TAD : 2

Libéral : 6

Retraité : 3

CAE, SCOP, portage salarial : 19

EI, SASU, EURL : 5

Cumul de statuts : 15

Statut non précisé : 1

### Vie associative

Réunions du conseil d'administration

Le CA s'est réuni 6 fois. Un compte rendu a été systématiquement envoyé aux adhérents afin de les tenir informés des actions menées. Depuis 2021, le CA fonctionne sur le principe de la collégialité : le rôle et les fonctions de la personne assumant la présidence sont allégés, et les tâches sont réparties entre tous les membres du CA. Armelle Domenach a assuré la présidence cette année. Laurence Michel et Marion Lucas ont rejoint le CA en mars. Elles ont très vite été intégrées à l'équipe.

Les statuts prévoient 9 sièges au CA. Il a fonctionné au complet jusqu'en 2021. En 2022, seules 5 personnes étaient candidates. En 2023, c'était 6 personnes. De ce fait, certains projets ont mis plus de temps à aboutir ; les correctrices du CA ont souvent développé individuellement ou en binôme le projet dont elles se sont chargées.

Par ailleurs, 5 membres du CA se sont réunis en chair et en os du 23 au 25 juin à Marseille. Ce séjour de cohésion nous a permis d'organiser, en partie, l'anniversaire des cinq ans de l'ACLF.

#### Groupes de travail

En 2021 et 2022, des groupes de travail sur des sujets variés ont été lancés. Les membres qui s'étaient emparés des sujets ont poursuivi leurs actions en 2023 en individuel ou en binôme. Ainsi, les tâches ont continué d'être menées à bien, sans le cadre formel d'un groupe de travail (les groupes de travail n'existent plus vraiment).

#### Rencontres entre adhérents : « typotes »

Merci aux adhérents qui ont organisé ces rencontres :

- début mars à Marseille, 6 correctrices ;
- 28 avril à Paris : dîner dans une brasserie entre 7 personnes – 5 membres, et 2 personnes qui ont vu l'invitation sur les réseaux sociaux ;
- 28 avril : en visio, 12 personnes pour un apéro-typote ;
- 24 mai à Nantes ;
- 17 juin à Paris : 3 personnes discutent de ChatGPT ;
- 4 juillet : en visio, 13 personnes ;
- 24 novembre à Toulouse : déjeuner entre 5 personnes.

#### Messagerie

Tous les mails sont lus et traités, en moyenne sous deux jours quand ils appellent une réponse. Le nombre de messages croît régulièrement, ce qui dénote une certaine proximité entre le CA et les adhérents : le nombre de vœux chaleureux reçus cette année en témoigne, de même que les remerciements réguliers.

2023 : 1 800 mails reçus ; 2 000 mails envoyés. On observe de plus en plus de demandes de renseignements sur les formations alors qu'elles sont toutes répertoriées sur le site. En 2024, les adhérents devraient prendre l'habitude de plus souvent consulter la 1<sup>re</sup> page du site qui sert désormais d'aide-mémoire sur la programmation des événements ; ils devraient aussi veiller à bien titrer leurs mails, seule façon de pouvoir les classer dans des dossiers et de fonctionner à deux personnes dans la messagerie.

2022 : 800 mails reçus ; 800 mails envoyés, soit 133 mails traités par mois en moyenne. La gestion de la messagerie demande de plus en plus de travail.

2021 : 260 mails reçus ; 460 envoyés, soit 60 mails traités par mois en moyenne.

Jusqu'en 2022, les adhérents recevaient systématiquement une attestation de paiement d'adhésion. Depuis 2023, cette attestation est envoyée sur demande afin de réduire le travail de la trésorière.

Conclusion : merci aux adhérents de faire attention en 2024 d'éviter de poster des mails superflus quand il est annoncé que des procédures systématiques sont mises en place. Exemple : indiquer « reçu » sur le virement plutôt qu'envoyer un mail demandant un reçu.

### Cinq ans de l'ACLF à Lyon

Octobre 2023. 31 participants pour cet anniversaire, venus de dix régions françaises et de Suisse.

Au programme : animation-rencontre sur la biographie, musée de l'Imprimerie, circuits découverte de Lyon, jeu sur la conjugaison et atelier Dé-mots (avec tous les anciens présidents, dont la présidente fondatrice), remontée de la Saône jusqu'au musée Confluences.

L'ACLF a financé les hébergements en auberge de jeunesse, les repas du vendredi soir, du samedi midi et du samedi soir, les visites guidées du musée de l'Imprimerie et la découverte de la ville en péniche.

Ces temps d'échange chaleureux ont permis aux participants de mieux se connaître et aussi de proposer des idées ou de l'aide au CA : tout ce qui rend concrètes les activités d'une association. Des liens se sont noués et un compte rendu de ces deux jours a été rédigé.

### Enquête sur les tarifs

Une enquête sur les tarifs pratiqués par les adhérents a été conduite en 2022. Les résultats ont été dépouillés et partagés courant mai 2023, et analysés par Thomas D. lors d'un webinaire.

Nous avons découvert, grâce aux 245 réponses récoltées, que le tarif médian de prestation s'élève à 0,00242 €/sec.

Les données ont pu être affinées en fonction de certains paramètres, mais la répartition de 245 réponses en sous-groupes expose ceux-ci à contenir parfois un faible nombre de réponses, auquel cas l'interprétation des données doit rester prudente.

Tarifs en fonction du type de mission :

	prépa. de copie	premières	secondes
médiane	2,52 €	2,00 €	1,89 €
nb réponses	167	60	5

Le tarif augmente légèrement en fonction du plus haut diplôme obtenu.

Le tarif diminue en fonction du nombre de signes.

Une très fine tendance à l'augmentation des tarifs liée à l'expérience est visible.

Une légère variation selon le support existe : travailler sur écran permettrait une facturation un peu plus élevée qu'un travail sur des épreuves imprimées.

Laure D. re pointe les difficultés de l'exercice de dépouillement.

Retour à la grille tarifaire : Laure D. a contacté des professionnels du droit ; en accord avec d'autres associations, ces dernières n'ont pas le droit d'imposer une grille tarifaire au nom de la concurrence, mais le sujet peut être discuté sur le forum ou au cours de typotes.

### Formations et rencontres

Certaines sont réservées aux membres ; d'autres sont ouvertes au public pour permettre d'hameçonner des éventuels intéressés non adhérents.

9 webinaires ont été gérés ou à l'initiative d'adhérents.

### Webinaires sur le métier

– 22 avril : étude de cas par Armelle D. sur la tarification, 10 personnes ;

- 27 juin : Chat GPT avec Benoît Favre, chercheur spécialiste de la question à Polytech Marseille ;
- 8 septembre : enquête sur les tarifs, présentation par Thomas D., adhérent impliqué dans l'analyse des données collectées, une dizaine de participantes ;
- 19 septembre : présentation d'un collectif de correctrices par Marie-Christine M., 21 personnes ;
- 21 septembre : feuilles de style Word par Frédéric R., 30 personnes ;
- 7 et 21 novembre : panorama du métier du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours en deux séances par Franck A., une cinquantaine de personnes ;
- 7 décembre : intelligence artificielle et correction grammaticale ; organisé par l'ARCI avec l'appui de l'ACLF, 80 personnes ;
- 12 décembre : ProLexis, discussion avec l'un des fondateurs du correcteur ProLexis sur les divers paramétrages, 13 personnes.

#### Rencontres Convergences (saison 3)

5 octobre, 2 et 30 novembre 2023 : l'ACLF et Fontaine O Livres ont organisé un cycle de trois rencontres ouvertes à tous, en visioconférence, pour mettre en lumière la révision de traduction. Maillon méconnu de la chaîne éditoriale, la révision est une préparation de copie approfondie, appliquée à une traduction avec recours ou non au texte en langue étrangère. Chacune des sessions a réuni de 80 à 130 personnes. Les trois vidéos enregistrées sont en ligne sur le site de l'ACLF, de même que les communiqués de presse. FOL donne son réseau et son lien Teams de connexion, sa contribution est relativement modeste.

#### Formation sur le développement de l'activité professionnelle

Le 26 septembre pour les confirmés (9 participants sur le thème « Mon modèle économique ») et le 3 octobre pour les débutants (8 participants sur le thème « Activer mon réseau »). Formation en visio par le Collectif 100 watts.

Demande de participation financière à hauteur de 20 €.

L'association ne réitérera pas ce genre de formation, car les formateurs ne connaissent pas le métier, et le nombre d'inscrits était faible (10 personnes pour 15 prévues).

#### Formation sur la bibliographie

Le 15 novembre à Paris toute la journée, Florence Morel a proposé aux membres de l'ACLF des outils et des méthodes de travail pour préparer et corriger bibliographies et références en notes de bas de page. Livre ou revue, papier ou numérique... les exigences restent les mêmes. 13 inscrits.

### **Communication et visibilité en ligne**

#### Site Internet, annuaire et forum

Les pages du site sont régulièrement mises à jour.

Une boîte à outils a été créée et enrichie au fil de l'année : devis et factures, conditions générales de vente, livre-journal, médiation, pénalités de retard.

Les mêmes identifiants permettent de consulter la boîte à outils des adhérents, de se connecter au forum, et, pour les confirmés, de gérer leur fiche annuaire.

L'annuaire est principalement destiné aux donneurs d'ouvrage. Il est également utile aux membres de l'ACLF, par exemple pour trouver un collègue correcteur dans un domaine donné en vue d'échanger sur les pratiques ou de lui céder une offre de travail.

En décembre 2023 : 84 fiches publiées.

Au cours de l'année 2023, 37 personnes confirmées ont été invitées à créer leur fiche.

Nous ignorons combien de membres ont obtenu une mission après avoir été contactés grâce à l'annuaire.

Le forum est ouvert depuis mars 2021. Deux modératrices le surveillent quotidiennement, étiquettent les sujets avec des balises afin de structurer l'outil de recherche ; éventuellement elles déplacent les conversations dans le sujet ad hoc.

À ce jour :

– 11 personnes ont publié entre 50 et 400 messages

– 16 personnes ont publié entre 10 et 49 messages

– 53 personnes ont publié entre 1 et 9 messages

On ne peut pas estimer si les inscrits passifs se rendent souvent sur le forum pour lire les interventions. On ne peut pas dénombrer le nombre de lecteurs simples.

Il y a un pic de connexion sur le forum dans les 3-4 jours qui suivent « En ce moment sur le forum ».

L'ambiance est bonne et accueillante. L'association réoriente régulièrement les donneurs d'ouvrage vers l'annuaire. Parfois des membres y relaient des offres de missions. Nous en ignorons les retombées.

Réseaux sociaux

L'ACLF a décidé d'être plus présente sur les réseaux même si c'est très chronophage. Étienne le fait, épaulé par Christelle. Nous avons besoin d'anticiper nos actions, mais aussi de donner de l'information et d'exister dans le milieu. Étienne parle d'un référencement SEO.

L'ACLF possède et entretient :

– une page Facebook suivie par 1 400 personnes (100 personnes supplémentaires en 1 an) :

<https://www.facebook.com/Assocorrecteurs/> <

– une page LinkedIn suivie par 2 100 abonnés (900 personnes supplémentaires en 1 an) :

<https://www.linkedin.com/company/aclf-association-des-correcteurs-de-langue-française/>.

Participation à des salons

– L'ACLF a tenu un stand aux premières Assises de l'édition indépendante, début février à Aix-en-Provence ;

– Salon des éditeurs indépendants à Lyon : demande de placement de marque-pages par une adhérente lyonnaise ;

– Présence lors de l'anniversaire de l'ARL le 7 septembre à Aix-en-Provence ;

– Présence lors des Correspondances de Manosque le 29 septembre.

Supports imprimés

Un kakémono, une affiche A3 et un flyer A5 ont été créés en janvier 2023 pour les Assises de l'édition indépendante. L'ACLF a fait appel à un graphiste qui a conçu des documents réexploitables pour toute manifestation à venir. Ces documents pourront être remis aux adhérents qui en exprimeront la demande.

Création de liens extérieurs

En plus de Fontaine O Livres, partenaire de Convergences, l'ACLF noue des liens avec l'ARCI, l'ATLF, Les Florettes.

Début du référencement des associations de correcteurs en Europe. Ils sont souvent regroupés avec les traducteurs qui se sont unis depuis près de quarante ans. L'objectif est d'évaluer le code NAF européen pour défendre l'ensemble de la profession.

**Questions liées au statut**

Code NAF

Le 28 novembre, l'ACLF (Laure D. et Jacques D.) a participé à la concertation sur la révision de la nomenclature d'activité française sur les activités spécialisées, scientifiques et techniques. En

effet, dans le cadre de la nouvelle nomenclature européenne, la nomenclature française est appelée à revoir certains codes NAF et à créer des sous-classes.

La cause des correctrices et des correcteurs a été défendue, mais pas entendue. En 2023, le classement en 82.10 a été retenu : on passerait de la section N à la section O dans la nouvelle nomenclature.

#### TVA 5,5 %

Le 27 mars, M. Gimazane, chef du département de l'économie du livre, informe l'ACLF que la direction de la législation fiscale générale des finances entérine la TVA à taux réduit (5,5 %) applicable aux travaux de correction quand ces activités concourent à la fabrication de livres (en vertu de la définition fiscale du livre).

Jusqu'ici l'administration fiscale se cantonnait souvent à une interprétation stricte de l'article 278-0 3° A du Code général des impôts. Concrètement, les travaux de correction et de relecture de livres n'étaient pas mentionnés explicitement et ne pouvaient donc bénéficier du taux réduit de 5,5 %. Le taux de TVA à 5,5 % est lié à la loi Lang sur le livre.

On note que de plus en plus de coopératives d'hébergement acceptent que leurs membres facturent avec ce taux réduit.

#### Audition par le comité interministériel de l'intelligence artificielle générative

L'Association des correcteurs de langue française a été sollicitée par ledit comité en novembre, dans le cadre de la rédaction de recommandations demandées par l'ancienne Première ministre Élisabeth Borne. Le Comité souhaitait étudier les enjeux de l'IA générative dans le domaine de l'écrit et de l'édition de livres.

27 représentants issus de l'édition, de la diffusion et des libraires, du Syndicat national de l'édition, de syndicats d'auteurs et d'associations de traduction, étaient présents à l'audition.

Tous les participants étaient d'accord pour dénoncer les effets de l'IA dans le secteur de l'édition. Il s'agissait avant tout d'aider le Comité à trouver les arguments et les solutions pour défendre le monde de l'écrit, étayés par des enquêtes. L'ACLF est restée silencieuse, car elle n'a mené aucune enquête sur les effets de l'IA générative dans son secteur.

Les conséquences délétères ont facilement été démontrées chez les traducteurs, dont le métier a déjà évolué vers celui de post-éditeur ou réviseur. Dans ce cas, les traducteurs ne sont plus considérés comme auteurs et sont contraints de changer de statut (glissement de droits d'auteur vers le statut de micro-entrepreneur), avec toutes les conséquences sociales qui en découlent. D'autres sujets importants ont également été abordés ce 9 novembre : proposer une TVA à 20 % pour les productions créées par l'IA, faire mention sur les ouvrages de l'utilisation de l'IA le cas échéant.

Une deuxième entrevue aura lieu en 2024. Noëlle R. s'y intéresse, elle est prête à aider.

3<sup>e</sup> vote – approbation du rapport d'activité : 100 % oui.

## Rapport financier 2023

### Recettes

Report (bénéfice exercice 2022)	5 033,86
66 cotisations 2023 à 25 €	1 650,00
98 cotisations 2023 à 40 €	3 920,00
Cotisations libres	100,00
Subvention DRAC Île-de-France	2 975,00
Participation formation	340,00
Participation anniversaire cinq ans	170,00
Soutien CIC	28,50
Actif transitoire cotisations 2024	380,00
Dons	105,00
<b>Total</b>	<b>14 702,36</b>

### Dépenses

Convergences 2022	150,00
Convergences 2023	1 250,00
Création et impression affiches, kakémono, flyers	1 100,77
Frais bancaires + assurance	185,34
Hébergement site Internet + messagerie + Webex	254,76
Anniversaire à Lyon	3 263,38
Formations	2 729,90
Réunion CA	328,10
Défraiements transports	521,35
Frais postaux + achat ouvrage	211,05
<b>Total</b>	<b>9 994,65</b>
<b>Résultat au 31 décembre 2023 :</b>	<b>4 702,36</b>

Le budget prévisionnel n'a pas été suivi entièrement :

- le montant alloué à l'anniversaire de l'ACLF n'avait pas été provisionné ;
- des sommes (environ 1 600 €) avaient été provisionnées pour une formation (typo) qui n'a pas eu lieu et certaines interventions de Convergences n'ont pas encore été réglées (factures non reçues à ce jour) ;
- les déplacements du CA n'ont pas excédé 522 euros alors que 2 000 euros avaient été provisionnés ;
- de nombreux intervenants des webinaires ont offert leur temps par solidarité, mais 800 euros

avaient été provisionnés ;  
– certains supports de communication n’ont pas été réalisés, 550 euros y avaient été alloués.  
**4<sup>e</sup> vote** – approbation du rapport financier : 100 % oui.

### **Budget prévisionnel 2024**

Budget prévisionnel 2024 (valeurs en €)

#### **Recettes**

Report au 31.12.23	4 707,71
60 cotisations débutants à 30 €	1 800,00
100 cotisations confirmés à 40 €	4 000,00
Subvention DRAC-IDF (en cours de demande)	4 410,00

**Total :** 14 917,71

#### **Dépenses**

Création et diffusion d’un podcast	1 700,00
Communication	3 180,00
Frais généraux	2 137,71
Webinaires	600,00
Formations	5 500,00
Cycle Convergences	1 800,00

**Total** 14 917,71

Les dépenses 2024 concernent divers projets : formations et webinaires (cycle de rencontres Convergences, formation sur la bibliographie, etc.), prises de contact avec d’autres associations, création et diffusion d’un podcast (Les Incorrigibles), amélioration de la communication externe, participation à des salons et événements...

**5<sup>e</sup> vote** – budget prévisionnel : 100 % oui.

## **Perspectives pour 2024**

---

### **Vie associative**

#### **Rencontres typotes**

Rappel : ces réunions ne sont pas forcément à l’initiative des membres du CA ; les adhérents peuvent aussi proposer des dates, des lieux de rendez-vous, et prendre en charge l’organisation, auquel cas le CA leur transmet les adresses des adhérents localement concernés par le projet de rencontre.

#### **Formations et rencontres**

##### **Webinaires**

Noëlle R. propose un webinaire à destination des débutants : comment travailler avec une maison d’édition ?

Sophie M. propose de refaire un atelier de corrections comparées. Cela a déjà été fait en 2021, voir la discussion de l’époque dans le forum.

## Formations à l'étude

- Gudrun Zett et les codes typo (peu sûr) ;
- Bibliographie : Florence Morel est prête à dispenser une formation sur la bibliographie, ou une autre, dans le Sud ;
- Convergences : projet de table ronde autour de la pratique de la traduction et de la correction : comment ces activités s'enrichissent-elles mutuellement ? Il est possible que de 3, Convergences passe à 2 rencontres avec Olivier de Solminihac et Julie Galante-Fouquet (Sophie Hofnung ne reprend pas).

## Communication

- Site Internet et réseaux : améliorer la communication pour améliorer le référencement ;
- Création et impression de jeux de présentation (en projet) ;
- Podcast Les Incorrigibles (en cours de création).

## Réélection du CA et présentation rapide de ses membres actuels

Tous se représentent sauf Sophie ; tous prennent la parole.

**Sophie** précise qu'elle quitte le CA mais qu'elle continuera de gérer l'annuaire. Elle fait également partie des administratrices du site et elle va être plus disponible pour le mettre à jour.

**Armelle** devient la plus ancienne. En coopérative depuis 2005, elle travaille principalement en SHS et en mode et design pour un centre d'art.

**Laure** est membre du CA depuis 3 ans. Elle cumule 11 ans d'exercice, essentiellement pour des maisons d'édition.

**Laurence**, 20 ans d'ancienneté, a été salariée puis indépendante. Elle travaille surtout pour des éditeurs (romans, sciences humaines) et des particuliers (mémoires).

**Marion** a 2 ans d'ancienneté. Elle ne vit pas encore du métier et travaille dans une reprographie – ce qui lui apporte des commandes, notamment avec des particuliers (auteurs, étudiants) et une revue.

**Christelle**, deux ans et demi d'expérience avec des auteurs auto-édités, des administrations et le Web, est très contente de ce que lui apporte son implication dans le CA.

Les deux nouveaux candidats se présentent.

**Anne-Sophie** est en salon du livre à l'occasion de la sortie de son premier roman et ne peut donc pas se présenter elle-même aujourd'hui. Elle nous a chargées de lire ce petit mot pour accompagner sa candidature au CA.

« J'adhère à l'ACLF depuis sa création, j'étais présente à sa première AG, au doux temps où les réunions se déroulaient physiquement.

L'ACLF m'a beaucoup appris (et pas seulement à argumenter ma nécessaire augmentation de tarif), j'y ai rencontré des personnes tout aussi passionnées que moi par ce métier que j'exerce depuis 15 ans, j'ai enrichi mes connaissances, j'ai découvert des outils.

Je ne remercierai jamais assez ceux qui ont dit "On le fait ?" et qui l'ont fait.

N'oubliant pas qu'une association vit et se développe grâce aux membres qui la composent, je me suis proposée pour quelques menues tâches comme la modération du forum ou l'animation de réunions d'accueil des nouveaux adhérents.

C'est donc assez naturellement que le bras a suivi le doigt que j'avais mis dans l'engrenage, et que je me présente aujourd'hui pour épauler ceux qui œuvrent déjà au sein du CA. Parce qu'ils œuvrent beaucoup et qu'un petit coup d'épaule leur fera du bien. Ou un coup de main. Je ne sais pas si je ferai beaucoup, mais je le ferai très volontiers. Si vous m'écrivez. Merci et à bientôt. »

**Thomas** a bien travaillé sur l'enquête tarifs et souhaite rejoindre le CA pour lui rendre une partie de ce que l'ACLF lui apporte, et pour lui permettre d'intégrer une dimension collective à son travail.

6<sup>e</sup> vote – réélection d'Armelle Domenach : 100 % oui.

7<sup>e</sup> vote – réélection de Laure Dupont : 100 % oui.

- 8<sup>e</sup> vote – réélection de Laurence Michel : 100 % oui.  
9<sup>e</sup> vote – réélection de Marion Lucas : 100 % oui.  
10<sup>e</sup> vote – réélection de Christelle Gigot : 100 % oui.  
11<sup>e</sup> vote – élection de Anne-Sophie Guénéguès : 100 % oui.  
12<sup>e</sup> vote – élection de Thomas Demongin : 100 % oui.

### Échanges avec les adhérents.

La question de savoir si on pourrait élargir les entrées de la fiche annuaire à d'autres catégories (thèses, management) pour être encore plus précis sur les compétences de chacun est posée.  
Vote sur l'approbation du montant de la cotisation : Franck A. acquiesce : « ne pas décourager les inscriptions, donc ne pas augmenter. »  
Franck A. est volontaire pour aider Laurence à mettre en place la sitotheque.  
Typotes : Isabelle I. pense que l'ensemble des adhérents devraient être informés de l'organisation des rencontres, car ils peuvent être en déplacement dans la ville concernée. Cécile V. trouve que ça n'est pas simple dans les régions un peu désertées (désertiques), Christelle propose d'ouvrir les typotes au niveau national.  
Marie-Christine R. souhaiterait un typote entre correcteurs qui travaillent pour les agences de communication et les entreprises.

### Messagerie

Franck A. et Thomas D. proposent de rediriger les réactions aux CR sur le forum, pour éviter de charger la boîte mail et les réponses.  
Cinq ans à Lyon : Armelle : « ça ne pouvait pas être mieux, des contacts ont été noués, qui perdurent. À renouveler ». Thomas confirme. Étienne voudrait le rendre annuel, mais Laure, en tant que trésorière, dit que l'association ne pourrait pas prendre en charge les frais à chaque fois. Plusieurs enthousiastes font part de l'effet avant/après. L'ACLF semble avoir pris une autre envergure depuis Lyon.  
Tarifs : Perrine remercie Sophie M. qui l'a bordée sur ses tarifs. Elle propose un groupe avec des débutants et une personne confirmée pour aider à faire les devis.  
Catherine M. remercie l'ACLF pour ces supports, elle s'en est inspirée pour expliquer le calcul aux adhérents de l'ARCI.

### Webinaires

François L. et Fabienne C. proposent de faire part de leurs expériences avec Arte (rapport traducteurs/correcteurs).  
François L. souhaiterait un webinaire sur le thème « Explorer la collaboration correcteurs/maquettistes ».

### Forum

Le forum semble peu intuitif. Franck A. signale qu'il est vieillot et ne donne pas envie. Sophie M. dit que c'est comme à la piscine : au début, l'eau est froide, il faut fréquenter le forum régulièrement pour s'y habituer et être à l'aise ! Perrine propose de mettre ses compétences dessus.  
Pour Noëlle R., il est compliqué de devoir indiquer le code général d'accès, puis les identifiants individuels. Elle ne comprend pas pourquoi il y a deux identifiants. Simplifier avec une seule étape de connexion au forum ? Sophie répond que quand on se connecte régulièrement, le navigateur gère automatiquement les identifiants.

### Salons

Perrine déplore la mauvaise visibilité des correcteurs dans les métiers de la chaîne du livre, elle a été un peu mal reçue dans les salons, dont Livre et lecture en Occitanie, où elle s'est rendue sans supports de communication.

François L. constate la même chose à Mobilis (PdLL). Il va participer à l'AG de Mobilis pour l'ACLF. Jacques D. : Livre et lecture en Bretagne (équivalent de Mobilis) dépend beaucoup des élus, mais l'accueil y est plus mitigé. Les pros se plaignent, sauf les bibliothécaires. Les correcteurs sont invisibilisés et de plus en plus externalisés de la chaîne graphique, ainsi que tous les externes.

#### TVA

François L. est membre d'une coopérative qui ne veut pas appliquer la TVA à 5,5 % pour la correction et qui trouve que les documents de l'ACLF sont insuffisants. Armelle : il faut insister ! La TVA à 5,5 % est seulement un enjeu pour facturer aux particuliers. [Ajout de Sophie M. : et aux associations, ONG, fondations. (Car, en principe, ces organismes ne récupèrent pas la TVA.)]

Question sur le changement de banque : puisque la trésorière peut changer chaque année et habiter n'importe où, il vaut mieux avoir un compte dans une banque en ligne, plutôt que dans une agence physique.

#### Formations

Franck A. : « Les correcteurs ont beau avoir été formés, ils doutent beaucoup sur l'orthotypo, ils n'arrivent pas à trancher. »

Comme le dit une collègue d'Isabelle D. : « Plus je vieillis, plus je doute. »

Étienne D. signale qu'il y a beaucoup de demandes des débutants sur l'orthotypo. Franck A. dit qu'il constate sur tous les forums que les débutants doutent beaucoup ; il se demande si les personnes cherchent l'information avant de la demander.

Noëlle R. veut parler de la réécriture sur une traduction. Elle cherche une formation qui aiderait à repérer les vrais anglicismes des maladroites.

Franck A. cherche une formation expliquant comment on réécrit un texte dans sa globalité, et non seulement un paragraphe ou une phrase. Restructurer le texte est quand même le travail de l'éditeur. Le rewriting peut se faire sur demande de la personne, mais c'est une autre casquette que correcteur. Étienne le pratique. Il raconte son expérience sur un texte d'un auteur hyper égoцентриque. Il ajoute qu'il a cherché et qu'il n'a pas trouvé de formation pour ça. Laure lui propose d'animer un webinaire sur le sujet.

Armelle : attention au tarif de réécriture !

Alice F., nouvelle adhérente isolée en région rurale, se réjouit du collectif et de la quantité d'information à disposition. Le doute est la qualité du correcteur tout au long de la carrière. Noëlle a commencé il y a 7 ans, a travaillé en temps réel. Aller vite, sans trop corriger, sont les deux écueils au début.

Jacques D. a déjà beaucoup de casquettes associatives... mais il pense qu'il peut quand même venir sur une action ponctuelle.

Cécile T. remercie et regrette de ne pouvoir s'investir plus.

Fin de la réunion dans une ambiance cordiale. Les membres du CA sont satisfaits d'avoir pu mettre un visage sur le nom des adhérents. Ils vont procéder à l'élection du bureau.

